

La campagne de recrutement pour le Service National est ouverte



La campagne de recrutement pour le Service National est ouverte

Le Service National est un engagement utile, militaire, volontaire et sélectif, proposé aux jeunes Françaises et Français de 18 à 25 ans, avec ou sans diplôme. Pendant dix mois, les volontaires servent au sein des armées dans des missions utiles à la défense nationale. Ils y acquièrent une formation adaptée, des savoir-faire reconnus et l'expérience de la vie militaire, tout en contribuant directement aux besoins opérationnels des forces armées.

Comment devenir volontaire du service national ?

Il suffit de se rendre sur les sites internet de recrutement des armées, auprès des Centres d'Information et de Recrutement des Forces Armées (CIRFA) qui sont présents dans chacun des départements. Et puis, pour celles et ceux qui souhaiteraient se renseigner par téléphone, un numéro est dédié : 09 70 84 51 51. Pour le Gers, le centre de recrutement se trouve à Auch, en basse ville, place du Maréchal Lannes.

Les premiers candidats peuvent déposer leur dossier jusqu'au mois d'avril pour une réponse qui leur sera donnée au plus tard le 1er juillet 2026. 3 000 jeunes, garçons et filles débuteront alors leur service entre septembre et novembre 2026 pour une durée de dix mois sur le territoire national (aucun départ n'est prévu en opération extérieure, ni en zone de conflit). Ces volontaires seront logés, nourris gratuitement et recevront une solde d'environ 800 euros.

Pour les jeunes qui sont actuellement lycéens en terminale et qui sont désireux de rejoindre le service national, ils devront tout de même s'inscrire sur Parcoursup. Dès lors qu'ils seront sélectionnés pour le service national, ils bénéficieront d'un report, équivalent à une année de césure. Et pour celles et ceux pour lesquels les vœux de Parcoursup ne correspondraient pas à leurs attentes, l'engagement dans le service national leur permettra de redéposer, à l'issue de ce dernier, un nouveau projet sur cette plateforme.

Illustration du dossier service national - © Ministère des Armées et des Anciens combattants